



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUBUC  
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

# AVIS PUBLIC

Est par la présente donné aux contribuables par la soussignée, Mireille Bergeron de la susdite municipalité, que :

- Il y aura séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Bégin, le lundi le 5 juin 2023, au lieu et à l'heure habituels. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande suivante :
- Une demande de dérogation mineure a été déposée à la municipalité le 12 mai 2023 touchant la propriété sise au 126, rue Truchon et ayant comme objet la construction d'une véranda à même un abri d'auto existant faisant corps avec sa résidence et ayant une distance avec le garage existant de 1.78 mètre (70 pouces) au lieu de 2 mètres (78.74 pouces) prescrit à l'article 12.7 du règlement de zonage numéro 15-288 et ce, sur toute la longueur du mur latéral nord du dit garage.
- Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Donné à Bégin ce 15<sup>e</sup> jour du mois de mai deux mille vingt-trois.

Greffière-trésorière et directrice générale

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mireille Bergeron greffière-trésorière et directrice générale, résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 15<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023, sur le site internet de la municipalité et à l'entrée de l'édifice municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de mai deux mille vingt-trois.

Greffière-trésorière et directrice générale